



regroupement familiale pour un resident algerien en france

Par **smailoo**, le **18/09/2010 à 09:00**

Bonjour,

algerien resident en france mariè en mai 2009 en france avec une algerienne arrivée avec un visa de 3 mois . J ai commence a faire les demarches pour le regroupement familiales, l offi de bagnolet m 'ont dit qu il faut que ma femme doir descendre a alger et attendre le regroupement familiale ,comme prévu ma femme est repartis a alger et j ai depose un dossier de regroupement en nov 2009 . Ma femme n as pas voulu attendre a alger elle a demander un visa etudiant au consulat de france obtenu en avril 2010 , ma femme est revenu donc en france et a obtenu un titre de sejour etudiant valable un an jusqu'a mai 2011 . EN AOÛT 2010 mon dossier de regroupement familiale a ete accepter par la prefecture ,j ai paye les frais à l 'offi et il m ont remis le formulaire de visas long sejour a depose au consulat de france a alger .

Ma question est ce que ma femme doit descendre a alger pour faire la demande la bas ou faire un changement de statut ici a prefecture vie privée et familiale ?